

Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

NOTE D'ÉTAPE SUR L'ÉVALUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010

RÉDIGÉE PAR « *CREDOC* »

DOSSIER : AP1_n° 348

Intitulé du projet : « Un pas dehors »

Porteur du projet : Mission locale de l'agglomération mancelle

Evaluateur du projet : CRÉDOC – Département Evaluation des Politiques Sociales

Région(s) d'expérimentation : territoire couvert par la maison d'arrêt Le Mans-Les Croisettes (Département de la Sarthe et de l'Orne notamment)

Date de démarrage effectif de l'expérimentation :

- Mise en place du projet en septembre 2009
- Intégration des jeunes dans le programme en janvier 2010

1. Problématique, objectifs et méthode de l'évaluation

Le dispositif « Un pas dehors », est mis en place conjointement par le SPIP et la Mission Locale de l'agglomération mancelle. Il consiste dans la mise en œuvre d'un ensemble d'actions, permises par l'ouverture de la maison d'arrêt des Croisettes accompagnement renforcé des jeunes, formations partenariats avec le monde économique, mise en place d'outils et de protocoles (accueil collectif des nouveaux arrivants).

L'objectif de l'évaluation est de mesurer l'impact de ce dispositif sur l'insertion professionnelle des jeunes sous main de justice et leur remobilisation vers l'emploi.

Cette évaluation doit également repérer l'impact du dispositif sur le regard que porte le monde économique sur les détenus, sur le suivi plus global des jeunes de la mission locale (repérage de problématiques communes et des formations pour y répondre) ainsi que sur le regard du monde pénitentiaire sur le rôle de la mission locale et sur les partenariats entre la mission locale et le monde économique.

Elle repose sur des entretiens qualitatifs menés auprès des acteurs et de leurs partenaires, ainsi que sur trois vagues d'enquêtes quantitatives. La première vague a porté sur un échantillon de jeunes bénéficiaires et sur un échantillon témoin, constitué aléatoirement. La montée en charge un peu plus faible que prévue et du dispositif et l'attrition importante que l'on peut attendre parmi l'échantillon témoin montrant une faible adhésion au dispositif d'enquête, ont conduit à recentrer l'évaluation sur une démarche plus qualitative, en conservant pour les dernières vagues d'enquêtes, le seul échantillon bénéficiaires.

L'approche quantitative est complétée par le suivi d'un tableau de bord, alimenté en particulier par les données issues du logiciel Parcours 3, communiquées par la mission locale.

Les résultats complets devraient être disponibles en décembre 2011.

2. Etat d'avancement et premiers résultats

Une première vague d'entretiens qualitatifs auprès des acteurs a été menée, la deuxième est en cours de finalisation. La première interrogation quantitative, qui se met en place au fur et à mesure des entrées des jeunes dans le dispositif, est terminée. La seconde est en cours. La troisième se déroulera au cours de l'année 2011, en fonction des dates de sortie des jeunes du dispositif. Les résultats des enquêtes ne sont pas encore disponibles.

La seconde phase d'évaluation qualitative étant encore en cours au 31 décembre 2010, nous présentons ici les éléments observés lors de la première phase d'analyse qualitative relative aux conditions de mise en œuvre du programme. La première interrogation des acteurs a permis de préciser le contexte de mise en œuvre du projet et les attentes des acteurs et partenaires.

L'ambition des quelques résultats présentés ci-dessous n'est donc pas de porter un premier jugement évaluatif en fonction du discours des acteurs, mais de faire le point sur les attentes et les conditions de mise en œuvre, au démarrage du dispositif. Les vagues d'entretiens suivant mesureront les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des objectifs initiaux ainsi que l'évolution des fonctionnements partenariaux.

Les motifs de mise en place du programme :

Le programme « Un pas dehors » à destination des jeunes incarcérés à la maison d'arrêt Le Mans-Les Croisettes est mis en place pour répondre aux motifs suivants :

- Un temps de travail insuffisant en maison d'arrêt du Mans pour le conseiller référent justice de la mission locale : face aux sollicitations des jeunes de la maison d'arrêt du Mans, il devenait important d'augmenter le temps de travail du conseiller de la mission locale sur la mission d'accompagnement des jeunes sous main de justice.
- La volonté de resserrer la collaboration entre le SPIP et la mission locale de l'agglomération mancelle.
- L'ouverture de la maison d'arrêt Le Mans-Les Croisettes.
- La volonté de proposer un dispositif plus ambitieux pour améliorer l'accompagnement des jeunes sous main de justice : le SPIP et la mission locale souhaitent systématiser les rencontres entre chaque jeune arrivant en maison d'arrêt et un conseiller mission locale pour qu'à terme, tous puissent accéder à un accompagnement personnalisé.

Les objectifs du programme :

Le projet expérimental « Une pas dehors » vise 5 objectifs majeurs :

- Accompagner et préparer les jeunes placés sous main de justice à la sortie de détention afin de leur permettre de mieux s'intégrer dans la vie civile et professionnelle :
 - o Restaurer la confiance en soi.
 - o Développer des compétences psychosociales.
 - o Mettre en lumière et valoriser leurs atouts.
 - o Outiller leur insertion professionnelle par la mise en place de différents ateliers.
- Favoriser leur retour à l'emploi et/ou à la formation.
- Mettre en synergie des moyens et spécificités professionnelles de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion.

- Développer des solutions alternatives à l’incarcération en favorisant les conditions d’accès aux aménagements de peine.
- Trouver des solutions pérennes à la sortie de maison d’arrêt pour lutter contre la récidive.

Les effets attendus pour le jeune :

Les attentes des acteurs et partenaires du programme expérimental sont les suivantes :

- La disponibilité : des rencontres régulières avec un conseiller constituent un repère rassurant pour les jeunes et sont facteur de dynamisme. L’objectif est d’instituer une réelle logique de parcours, que les jeunes n’aient pas l’impression que les choses soient fragmentées, qu’il n’y ait pas de suivi à long terme.
- L’acquisition d’une confiance en soi : les acteurs et partenaires du programme attendent de l’accompagnement de la mission locale et des actions qui seront proposées aux jeunes qu’ils leur permettent d’avoir davantage confiance en eux et qu’ils sachent mieux se présenter devant un employeur.
- La construction d’un projet professionnel individualisé et adapté au marché du travail : les acteurs interrogés attendent de l’accompagnement de la mission locale qu’il s’appuie sur deux principes pour amener les jeunes à construire un projet d’insertion sociale et professionnelle : les principes de co-construction du projet et de réalité par rapport au marché du travail.
- L’apprentissage de l’autonomie en termes de recherche d’emploi, de formation et pour toute démarche administrative.
- L’accès à des ateliers collectifs en détention
- La recherche de solutions aux freins pour faciliter l’insertion à la sortie : l’accompagnement de la mission locale doit permettre de mobiliser toute action de droit commun permettant de lever les freins à l’accès à l’emploi ou la formation.
- L’anticipation de la fin de peine : favoriser l’accès à des formations, des stages ou des contrats de travail permettant de développer les aménagements de peine, ceux-ci favorisant la réinsertion durable des détenus.

Lorsque les jeunes étaient déjà accompagnés par un conseiller mission locale avant leur incarcération, les acteurs interrogés insistent sur la nécessité de travailler en lien avec ce conseiller pour réaliser un diagnostic de la situation des jeunes et un plan d’action en adéquation avec leur parcours antérieur.

La sortie de détention et plus particulièrement la levée d’écrou est identifiée par les professionnels qui travaillent pour la réinsertion des détenus comme un passage particulièrement critique. C’est à ce moment que le risque de démotivation semble le plus fort. C’est pourquoi les acteurs et partenaires de l’expérimentation jugent qu’il faudra être particulièrement attentif quant à la qualité de l’accompagnement à cette étape.

Selon la situation de chaque jeune au moment de sa sortie de détention, l’accompagnement visera des objectifs différents :

- Pour les personnes en emploi ou en formation il s’agira de faciliter le maintien dans ce projet et d’éviter les ruptures liées aux freins matériels et au découragement.
- Pour les personnes sans emploi ou formation il s’agira de réaliser un accompagnement systématique pour poursuivre la recherche de solutions.

Rappelons que l’un des objectifs principaux du programme « Un pas dehors » concernant le parcours des jeunes est d’initier un processus d’insertion sociale et professionnelle pendant l’incarcération et six mois après la levée d’écrou. Plus qu’une insertion durable à court terme (difficile à obtenir), l’accompagnement et les actions dont vont bénéficier les jeunes visent à les rendre autonomes et à leur donner les moyens de trouver un emploi à moyen terme.

CERTIFICAT :

Je soussigné, Léopold GILLES, responsable de la structure évaluatrice du projet AP1_n°348, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date : 20 janvier 2011

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes and a long horizontal line extending to the right.